



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la santé publique OFSP

Édition du 8 mai 2017

OFSP-Bulletin

Semaine

19/2017

Magazine d'information pour professionnels de la santé et pour les médias

L'OFSP étend le remboursement des médicaments contre l'hépatite C, p. 10

Concours de spots SmokeFree : au public de choisir son film favori, p. 11

Impressum

EDITEUR

Office fédéral de la santé publique
CH-3003 Berne (Suisse)
www.bag.admin.ch

RÉDACTION

Office fédéral de la santé publique
CH-3003 Berne
Téléphone 058 463 87 79
drucksachen-bulletin@bag.admin.ch

IMPRESSION

ea Druck AG
Zürichstrasse 46
CH-8840 Einsiedeln
Téléphone 055 418 82 82

ABONNEMENTS, CHANGEMENTS D'ADRESSE

OFCL, Diffusion publications
CH-3003 Berne
Téléphone 058 465 5050
Fax 058 465 50 58
verkauf.zivil@bbl.admin.ch

ISSN 1420-4266

DISCLAIMER

Le bulletin de l'OFSP est une revue spécialisée hebdomadaire, en français et en allemand, qui s'adresse aux professionnels de la santé, aux médias et aux milieux intéressés. Ce périodique publie les derniers chiffres en matière de santé ainsi que des informations importantes de l'OFSP.

Abonnez-vous pour recevoir la version électronique du bulletin :
www.bag.admin.ch/ofsp-bulletin

Sommaire

Déclarations des maladies infectieuses	4
Statistique Sentinella	6
Maladies transmises par les tiques – Situation en Suisse	7
L'OFSP étend le remboursement des médicaments contre l'hépatite C	10
Concours de spots SmokeFree : au public de choisir son film favori	11
Vol d'ordonnances	13

Déclarations des maladies infectieuses

Situation à la fin de la 17^e semaine (02.05.2017)^a

^a Déclarations des médecins et des laboratoires selon l'ordonnance sur la déclaration. Sont exclus les cas de personnes domiciliées en dehors de la Suisse et de la Principauté du Liechtenstein. Données provisoires selon la date de la déclaration. Les chiffres écrits en gris correspondent aux données annualisées : cas/an et 100 000 habitants (population résidente selon Annuaire statistique de la Suisse). Les incidences annualisées permettent de comparer les différentes périodes.

^b Voir surveillance de l'influenza dans le système de déclaration Sentinella www.bag.admin.ch/sentinella.

^c N'inclut pas les cas de rubéole materno-fœtale.

^d Femmes enceintes et nouveau-nés.

^e La déclaration obligatoire d'infection à virus Zika a été introduite le 7.3.2016.

^f Inclus les cas de diphtérie cutanée et respiratoire, actuellement il y a seulement des cas de diphtérie cutanée.

Maladies infectieuses :

Situation à la fin de la 17^e semaine^a

	Semaine 17			Dernières 4 semaines			Dernières 52 semaines			Depuis début année		
	2017	2016	2015	2017	2016	2015	2017	2016	2015	2017	2016	2015
Transmission respiratoire												
Haemophilus influenzae: maladie invasive		4 2.50	2 1.20	13 2.00	13 2.00	10 1.60	109 1.30	101 1.20	109 1.30	43 1.60	51 1.90	50 1.80
Infection à virus influenza, types et sous-types saisonniers ^b	16 10.00	33 20.50	39 24.20	38 5.90	353 54.90	274 42.60	9473 113.30	3672 43.90	5797 69.30	7667 280.40	3502 128.10	5681 207.80
Légionellose	6 3.70	4 2.50		17 2.60	14 2.20	10 1.60	381 4.60	399 4.80	312 3.70	92 3.40	78 2.80	72 2.60
Méningocoques: maladie invasive	2 1.20			3 0.50	1 0.20	3 0.50	65 0.80	39 0.50	41 0.50	34 1.20	19 0.70	23 0.80
Pneumocoques: maladie invasive	11 6.80	13 8.10	21 13.10	89 13.80	78 12.10	99 15.40	959 11.50	844 10.10	772 9.20	504 18.40	385 14.10	417 15.20
Rougeole		8 5.00		14 2.20	15 2.30		112 1.30	46 0.60	21 0.20	70 2.60	23 0.80	12 0.40
Rubéole ^c								1 0.01	5 0.06			3 0.10
Rubéole, materno-foetale^d												
Tuberculose	3 1.90	3 1.90	12 7.50	23 3.60	40 6.20	37 5.80	601 7.20	550 6.60	501 6.00	163 6.00	178 6.50	169 6.20
Transmission féco-orale												
Campylobactériose	61 37.90	97 60.30	85 52.90	269 41.80	411 63.90	315 49.00	7158 85.60	7445 89.00	7051 84.30	1509 55.20	2164 79.20	1580 57.80
Hépatite A	6 3.70			11 1.70	4 0.60	3 0.50	61 0.70	50 0.60	48 0.60	37 1.40	17 0.60	9 0.30
Infection à E. coli entérohémorragique	10 6.20	10 6.20	6 3.70	39 6.10	34 5.30	13 2.00	498 6.00	372 4.40	144 1.70	143 5.20	120 4.40	45 1.60
Listériose	2 1.20	2 1.20	1 0.60	2 0.30	7 1.10	5 0.80	45 0.50	55 0.70	76 0.90	13 0.50	20 0.70	18 0.70
Salmonellose, S. typhi/ paratyphi		1 0.60	1 0.60		2 0.30	1 0.20	17 0.20	16 0.20	20 0.20	1 0.04	7 0.30	7 0.30
Salmonellose, autres	30 18.70	19 11.80	24 14.90	71 11.00	96 14.90	70 10.90	1465 17.50	1432 17.10	1212 14.50	290 10.60	332 12.10	251 9.20
Shigellose	1 0.60	2 1.20	4 2.50	7 1.10	7 1.10	7 1.10	153 1.80	213 2.60	144 1.70	39 1.40	69 2.50	39 1.40

	Semaine 17			Dernières 4 semaines			Dernières 52 semaines			Depuis début année		
	2017	2016	2015	2017	2016	2015	2017	2016	2015	2017	2016	2015
Transmission par du sang ou sexuelle												
Chlamydie	145 90.20	233 144.90	171 106.30	731 113.60	891 138.50	716 111.30	10985 131.40	10603 126.80	9778 116.90	3615 132.20	3700 135.30	3173 116.10
Gonorrhée	42 26.10	31 19.30	32 19.90	182 28.30	185 28.80	137 21.30	2462 29.40	2101 25.10	1677 20.00	824 30.10	778 28.50	613 22.40
Hépatite B, aiguë			1 0.60		2 0.30	3 0.50	32 0.40	35 0.40	43 0.50	2 0.07	14 0.50	10 0.40
Hépatite B, total déclarations		34	32	40	136	121	1265	1503	1344	361	547	413
Hépatite C, aiguë		2 1.20			4 0.60	6 0.90	34 0.40	53 0.60	49 0.60	8 0.30	16 0.60	14 0.50
Hépatite C, total déclarations		29	26	50	129	112	1406	1471	1667	441	558	511
Infection à VIH	6 3.70	6 3.70	8 5.00	35 5.40	41 6.40	38 5.90	543 6.50	550 6.60	510 6.10	172 6.30	186 6.80	171 6.30
Sida		3 1.90	2 1.20	5 0.80	7 1.10	6 0.90	72 0.90	82 1.00	89 1.10	23 0.80	21 0.80	19 0.70
Syphilis	32 19.90	18 11.20	17 10.60	143 22.20	75 11.70	78 12.10	1253 15.00	1020 12.20	1085 13.00	497 18.20	336 12.30	356 13.00
Zoonoses et autres maladies transmises par des vecteurs												
Brucellose	1 0.60			2 0.30			11 0.10	2 0.02	1 0.01	5 0.20	1 0.04	
Chikungunya			1 0.60			5 0.80	21 0.20	35 0.40	93 1.10	1 0.04	13 0.50	17 0.60
Dengue		4 2.50	2 1.20	6 0.90	14 2.20	6 0.90	163 2.00	216 2.60	144 1.70	38 1.40	76 2.80	53 1.90
Encéphalite à tiques	2 1.20	4 2.50		11 1.70	7 1.10	1 0.20	204 2.40	128 1.50	103 1.20	11 0.40	9 0.30	1 0.04
Fièvre du Nil occidental												
Fièvre jaune												
Fièvre Q		1 0.60	1 0.60	5 0.80	10 1.60	5 0.80	42 0.50	46 0.60	39 0.50	13 0.50	19 0.70	10 0.40
Infection à Hantavirus							3 0.04	1 0.01	2 0.02			1 0.04
Infection à virus Zika ^e					4 0.60		41 0.50	16 0.20		3 0.10	16 0.60	
Paludisme	4 2.50	5 3.10	5 3.10	19 3.00	19 3.00	12 1.90	324 3.90	428 5.10	327 3.90	96 3.50	87 3.20	77 2.80
Trichinellose								2 0.02				
Tularémie				3 0.50			61 0.70	50 0.60	41 0.50	11 0.40	6 0.20	5 0.20
Autres déclarations												
Botulisme					1 0.20		1 0.01	3 0.04			1 0.04	
Diphthérie ^f					1 0.20		4 0.05	12 0.10	1 0.01		2 0.07	
Maladie de Creutzfeldt-Jakob				2 0.30	3 0.50		13 0.20	16 0.20	20 0.20	5 0.20	6 0.20	8 0.30
Tétanos								1 0.01				

Statistique Sentinella

Données provisoires

Sentinella:

Déclarations (N) des dernières 4 semaines jusqu'au 28.04.2017 et incidence pour 1000 consultations (N/10³)

Enquête facultative auprès de médecins praticiens (généralistes, internistes et pédiatres)

Semaine	14		15		16		17		Moyenne de 4 semaines	
	N	N/10 ³	N	N/10 ³	N	N/10 ³	N	N/10 ³	N	N/10 ³
Suspicion d'influenza	13	0.9	2	0.2	4	0.5	4	0.4	5.8	0.5
Oreillons	0	0	0	0	0	0	1	0.1	0.3	0
Coqueluche	5	0.4	3	0.3	4	0.5	2	0.2	3.5	0.3
Piqûre de tiques	8	0.6	11	1.1	5	0.6	8	0.8	8	0.8
Borréliose de Lyme	1	0.1	4	0.4	0	0	8	0.8	3.3	0.3
Herpès zoster	4	0.3	7	0.7	10	1.3	9	0.9	7.5	0.8
Néuralgies post-zostériennes	1	0.1	1	0.1	0	0	0	0	0.5	0.1
Médecins déclarants	151		125		112		113		125.3	

Maladies transmises par les tiques – Situation en Suisse

2 mai 2017 - La saison, pendant laquelle les tiques sont particulièrement actives, s'étend de mars à novembre. A partir d'avril et jusqu'en octobre, l'OFSP publie chaque première semaine du mois un rapport de la situation indiquant le nombre de cas de méningo-encéphalite verno-estivale (FSME) et une estimation du nombre de consultations médicales occasionnées par une piqûre de tique, respectivement une borréliose.

Ce rapport permet à l'OFSP d'informer et de sensibiliser le public. Les personnes intéressées peuvent se renseigner également en consultant les cartes de la FSME produites par l'OFSP et en utilisant l'application mobile tiques qui bénéficie du soutien de l'OFSP.

Nombre cas de de méningo-encéphalites verno-estivales

L'OFSP surveille la FSME au moyen du système de déclaration obligatoire des maladies infectieuses. On dispose ainsi du nombre exact de cas déclarés et d'informations relatives au statut vaccinal et à l'exposition. La FSME est une maladie soumise à déclaration obligatoire depuis 1988.

Le nombre de cas de FSME enregistre chaque année un pic pendant la saison chaude, reflet du caractère saisonnier de cette maladie. Il fluctue considérablement en cours de saison et d'une saison à l'autre (figure 1). Huit cas ont été enregistrés pour le mois d'avril 2017.

Le nombre cumulé de cas de janvier au mois précédant le rapport fluctue aussi considérablement d'une année à l'autre (figure 2). Depuis 2000, entre 5 et 18 cas ont été déclarés pendant cette période. Jusqu'à la fin du mois d'avril de l'année en cours, neuf cas ont été enregistrés (figure 2). Cela correspond, en comparaison pluriannuelle, à une valeur moyenne.

Figure 1
Nombre de cas de FSME déclarés par mois, en cours de saison, 2015 – 2017 (2017 : situation fin avril)

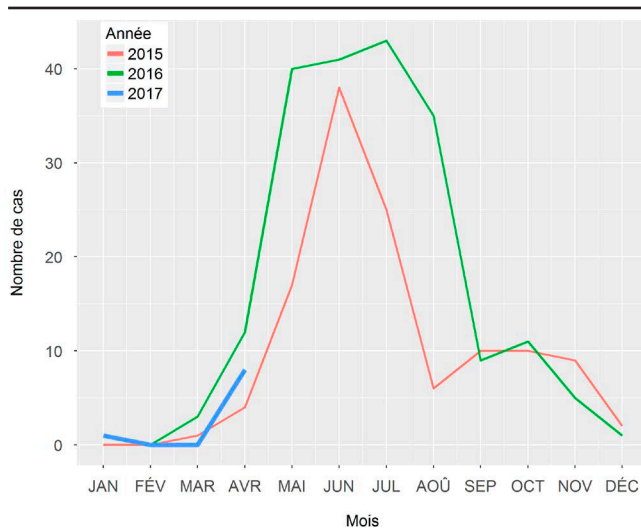


Figure 2
Nombre cumulé de cas de FSME depuis le début de l'année à fin avril, 2000 – 2017 (2017 : situation fin avril)

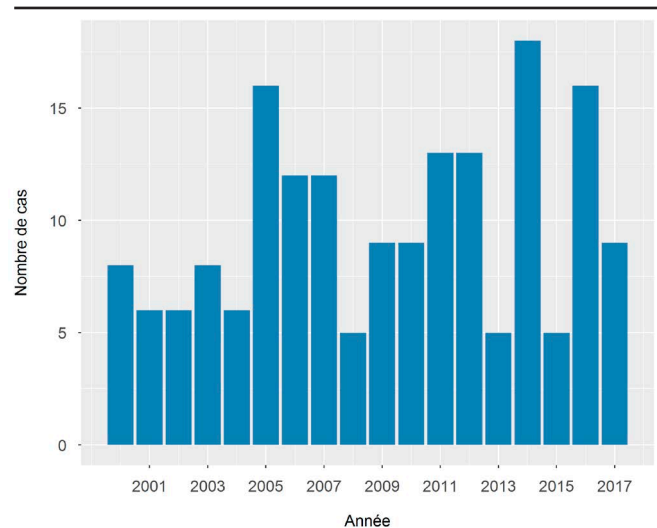
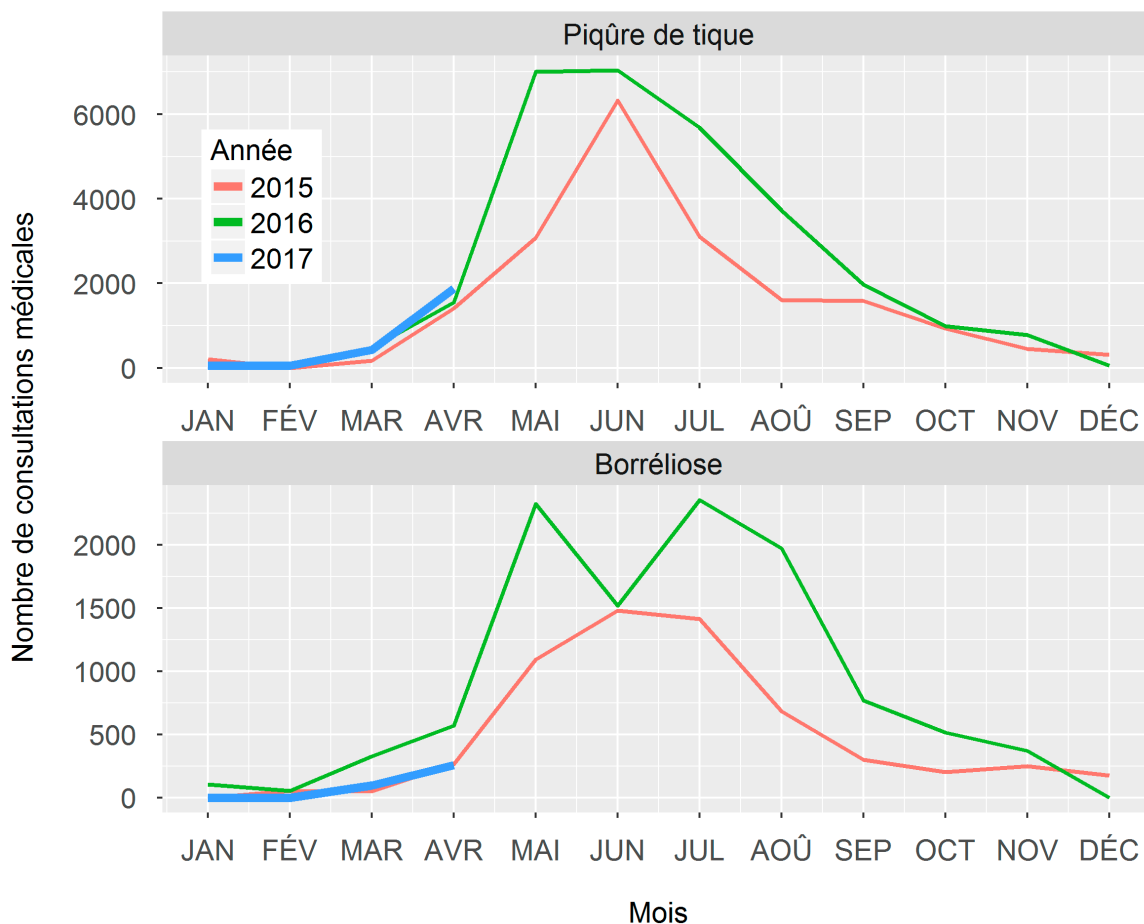


Figure 3

Estimation du nombre de consultations médicales occasionnées par une piqûre de tique et par une borréliose, par mois, 2015–2017 (2017 : situation fin avril)

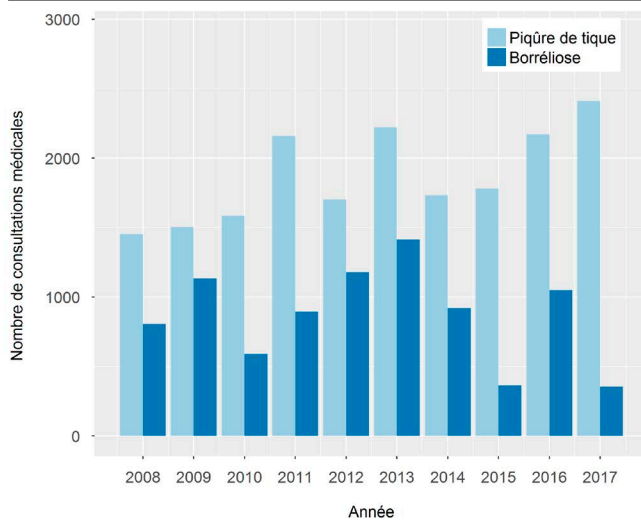


Nombre de consultations médicales à la suite d'une piqûre de tique ou pour un cas de borréliose

En raison de leur fréquence élevée, l'OFSP recense les cas de piqûre de tique et de borréliose (appelée également maladie de Lyme) dans le système de déclaration Sentinella. Ce système est constitué d'un réseau de médecins de premier recours qui déclarent chaque semaine leurs observations à l'OFSP, sur une base volontaire. Le système comptabilise non pas le nombre de cas, mais le nombre de consultations médicales occasionnées par une piqûre de tique et celui par une borréliose. Les données sont extrapolées pour l'ensemble de la Suisse. Des données sont disponibles pour ces deux thématiques depuis 2008.

Le nombre de consultations médicales pour des piqûres de tique ou des cas de borréliose enregistre chaque année un pic pendant la saison chaude, reflet du caractère saisonnier de ces observations. Il présente d'importantes fluctuations en cours de saison et en comparaison pluriannuelle (figure 3).

Figure 4
Estimation du nombre de consultations médicales occasionnées par une piqûre de tique et une borréliose, données cumulées du début de l'année à fin avril, 2008–2017 (2017: situation fin avril)



Jusqu'à fin avril 2017, on estime à 2400 le nombre de consultations médicales pour une piqûre de tique. Il s'agit d'une valeur plutôt haute depuis l'introduction du système de surveillance. 350 cas de borréliose aiguë ont été déclarés jusqu'à fin avril (figure 4). Par comparaison pluriannuelle, cette valeur est relativement basse.

Evaluation de la situation épidémiologique

Les données publiées dans le rapport de situation pour les piqûres de tique et la borréliose amènent les remarques suivantes :

- L'extrapolation des cas de borréliose ne concerne que les cas aigus (érythème migrant et lymphocytome borrélien). Les formes chroniques de borréliose sont déclarées, mais ne sont pas comprises dans les données du rapport de situation, qui vise exclusivement à mettre en évidence les nouveaux cas, qui se sont déclarés pendant la saison concernée.
- Le nombre de consultations médicales en raison de piqûre de tique est généralement supérieur au nombre de consultations à la suite d'une borréliose. Il peut toutefois arriver que le nombre de cas de borréliose soit plus élevé que celui de piqûres de tique. Cela est vraisemblablement dû au fait que la moitié seulement des patients atteints d'une borréliose aiguë se souviennent avoir été piqués par une tique.

La saison pendant laquelle les tiques sont particulièrement actives a démarré. En comparaison pluriannuelle, l'estimation du nombre de piqûres de tique est actuellement plutôt élevée, alors que le nombre de cas de FSME se situe dans la moyenne. Veuillez consulter nos recommandations concernant la manière de se protéger contre les piqûres de tique sur la page Internet Maladies infectieuses A–Z sous Méningo-encéphalite à tiques (FSME) ou Borréliose.

Contact

Office fédéral de la santé publique
 Unité de direction Santé publique
 Division Maladies transmissibles
 Téléphone: 058 463 87 06

L'OFSP étend le remboursement des médicaments contre l'hépatite C

L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a décidé d'élargir le remboursement des nouveaux médicaments contre l'hépatite C à de nouveaux groupes de patients à partir du 1^{er} mai 2017. Certains patients chez qui la maladie évolue plus rapidement ou pour qui le risque de transmission est élevé pourront ainsi être traités sans restriction. Un rapport a montré qu'il n'est pas nécessaire de prendre de nouvelles mesures globales pour lutter contre la propagation de l'hépatite C en Suisse.

Actuellement, l'assurance obligatoire des soins (AOS, assurance de base) rembourse les nouveaux médicaments contre l'hépatite C si la maladie est à un stade intermédiaire (fibrose de stade 2) ou si elle présente des symptômes extra-hépatiques. Ainsi, les traitements très onéreux sont remboursés aux patients qui ont besoin de soins médicaux. Cette limitation correspond aux recommandations thérapeutiques figurant dans les directives internationales et à la pratique de remboursement de nombreux pays européens.

Toutefois, chez certains patients, la maladie hépatique progresse plus rapidement et/ou le risque de la propager est élevé. Il s'agit des personnes également infectées par le VIH et/ou le virus de l'hépatite B ainsi que des consommateurs de drogues par injection. À partir du 1^{er} mai 2017, le remboursement des nouveaux médicaments contre l'hépatite C sera donc étendu à ces groupes de patients, lesquels pourront dès lors se faire traiter sans restriction. Le remboursement sera également étendu aux patients chez qui le premier traitement a échoué et qui nécessitent urgemment une nouvelle thérapie.

Grâce à cette extension, l'OFSP a pu dans le même temps abaisser légèrement le prix de certains médicaments contre l'hépatite C. Il entend poursuivre les discussions à ce sujet avec les entreprises pharmaceutiques.

Par ailleurs, une analyse de la situation réalisée sur mandat de l'OFSP a notamment montré qu'il n'est que partiellement possible, compte tenu des données disponibles, d'estimer la prévalence de l'hépatite C en Suisse et que, ces dernières années, on n'a pas enregistré d'augmentation des complications associées. Dans notre pays, le taux de nouvelles infections reste faible et se concentre sur certains groupes à risque. Pour cette raison, l'OFSP continuera à appliquer les mesures prises il y a des années, parmi lesquelles figurent la prévention, en particulier auprès des groupes à risque (p. ex., sensibilisation des consommateurs de drogues sur les risques et les conséquences d'une infection) et dans les hôpitaux (p. ex., stérilisation des instruments chirurgicaux et utilisation de matériel jetable), et le dépistage de virus sur tous les dons de sang. Il n'est cependant pas nécessaire, dans l'immédiat, de prendre de nouvelles mesures globales.

Renseignements :

Office fédéral de la santé publique
Communication
Tél. 058 462 95 05
media@bag.admin.ch

Département responsable :

Département fédéral de l'intérieur (DFI)

Informations complémentaires :

www.bag.admin.ch/analysedesituation-hepatites

Concours de spots SmokeFree : au public de choisir son film favori

Le concours de spots SmokeFree a suscité un large engouement : le jury a sélectionné 17 films parmi les nombreuses contributions reçues, toutes réalisées par des étudiants en cinéma ou des artistes indépendants. Certains films jouent la carte de l'humour, d'autres osent la provocation ou mettent en avant les risques pour la santé pour inciter à arrêter de fumer et illustrer le slogan de la campagne : « Je suis plus fort. ». Le public est invité à voter pour élire son clip favori sur le site www.smokefree.ch/film.

Les réalisateurs n'ont pas manqué d'audace pour interpeller le spectateur. Le tabac est présenté tour à tour comme une histoire d'amour avec une personne toxique, comme l'arme d'un terroriste qui menace la foule de sa fumée passive ou comme l'ombre qui pèse sur l'amour entre un père et son fils.

Les références et les détournements sont également nombreux : du polar des années 1950 à l'histoire de blanche neige en passant par le Seigneur des anneaux ou le cowboy en tant qu'icône publicitaire. La qualité et la créativité des films reçus montre que le tabagisme préoccupe les jeunes réalisateurs.

Au public de voter

L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et ses partenaires invitent maintenant le public à désigner son film favori. Chacun peut découvrir les spots et voter sur le site www.smokefree.ch/film, dès aujourd'hui et jusqu'au 4 juin 2017.

Outre le prix du public, un jury décernera un prix d'encouragement. On compte parmi ses membres l'acteur Carlos Leal, le réalisateur Xavier Koller, la conseillère nationale et médecin Marina Carobbio, le publicitaire Frank Bodin ainsi que Rachel Stauffer Babel, d'Addiction Suisse et Adrian Kammer, de l'OFSP. Les vainqueurs des deux catégories seront récompensés lors d'une cérémonie à Berne le 13 juin.

Le concours de spots SmokeFree permet d'exploiter de nouveaux canaux de communication pour l'OFSP et ses partenaires. Les clips se prêtent à la diffusion sur les réseaux sociaux et sont susceptibles d'atteindre un public plus jeune que les canaux traditionnels que sont les affiches et la télévision. Ce d'autant plus que les réalisateurs apportent un regard original et neuf sur la thématique.

De plus, le format du concours encourage le partage des spots sur les différentes plateformes et favorise le débat à propos des dégâts du tabagisme. L'implication et la sensibilisation du public s'en trouvent renforcées.

Le concours de spots fait partie de la campagne SmokeFree. La campagne a été développée en collaboration étroite entre ONG, cantons et l'OFSP. Elle est financée par le Fonds de prévention du tabagisme, lui-même alimenté par la taxe de 2,6 centimes prélevée sur chaque paquet de cigarettes.

Concours pour arrêter de fumer

Les partenaires de la campagne SmokeFree – Ligue suisse contre le cancer, Ligue pulmonaire suisse, Fondation suisse de cardiologie et Association suisse pour la prévention du tabagisme – organisent le Concours pour arrêter de fumer. En renonçant à la cigarette du 1^{er} juin au 30 juin, vous avez une chance de gagner le prix principal de 5000 francs ou l'un des 10 prix de 500 francs.

L'inscription se fait à l'adresse www.concours-stop-tabac.ch. La page Facebook « Concours pour arrêter de fumer » propose en outre une plateforme d'échange et de motivation entre participants. Si vous souhaitez des conseils personnalisés, vous pouvez appeler la Ligne stop-tabac au 0848 000 181.

Pour de plus amples informations :

Office fédéral de la santé publique
Service de presse
Tél. 058 462 95 05
media@bag.admin.ch

Serveur FTP avec photos à télécharger :

<ftp://client.havasworldwide.ch>
Utilisateur : Film17
Mot de passe : stronger

Vol d'ordonnances

Swissmedic, Stupéfiants

Vol d'ordonnances

Les ordonnances suivant sont bloquées

Canton	N ^{os} de bloc	Ordonnances n ^{os}
Argovie	228598D	5714946
Bâle-Ville	220667D	5516641-5516675
	220513D	5512812-5512811
	204373D	5109301-5109325



 **LE DON D'ORGANES : PARLONS-EN**
VIVRE-PARTAGER.CH

Parler au nom des autres, ce n'est pas facile.
Je fais part de ma volonté à mes proches.
Ils pourront ainsi prendre la décision appropriée.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

swiss
transplant 

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la santé publique OFSP

Bulletin de l'OFSP
OFCL, Diffusion publications
CH-3003 Berne

A-PRIORITY

P.P. A

CH-3003 Berne
Post CH AG

OFSP - Bulletin

Semaine
19/2017